

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 AVRIL 2011**

(cpt11004)

L'an deux mille onze, le vingt avril, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle Ratouit en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine CHEREAU, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

MM. A. CHEREAU N. TESSON E. HUMEAU N. DENIS V. LIMOUZIN M. RINEAU G. MANGEMATIN S. RICHARD T. CHENEAU C. ROBIN C. COCQUET B. BRENON G. DE BIASIO M. L. BILLON J. LEMERLE M. CHAILLOU O. GABORIAU D. RONDEAU B. DURAND G. MICHON D. GERMAIN

POUVOIR :

Mlle Roselyne ROY a donné pouvoir à M. Emmanuel HUMEAU.
M. Philippe SABLÉREAU a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU.
M. Joël LOMBARDI a donné pouvoir à M. Valère LIMOUZIN.
Mme Bénédite NICOLLEAU a donné pouvoir à Mme Nathalie TESSON.
Mme Claire BAUDRY a donné pouvoir à Mme Marie-Laure BILLON.
Mme Josée RIVOAL a donné pouvoir à M. Daniel RONDEAU.

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie HERBRETEAU, directrice générale des services
Monsieur Maxime FRUCHET, directeur de cabinet
Monsieur Yohann LEFFRAY, directeur des services techniques municipaux

Madame Michelle RINEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 février 2011 est adopté à l'unanimité.

I – FINANCES

Suite au vote du budget par le conseil communautaire le 18 avril dernier, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il présentera lors la prochaine séance les données budgétaires de la communauté de communes ainsi que l'approche pluriannuelle qui a été décidée. En effet, le budget voté par les conseillers communautaires prépare les trois prochaines années.

Monsieur le Maire le présentera en conseil municipal car il y a une implication pour les communes.

Monsieur RONDEAU demande si la notice pourra être détaillée pour une réflexion éclairée. Monsieur le Maire lui indique qu'une note détaillée sera adressée à tous les conseillers municipaux.

1/ vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2010 des budgets : général, lotissement du Mail, lotissement du Haut Bois, caveaux

Monsieur CHENEAU, adjoint en charge des finances effectue la présentation des comptes administratifs (diaporama en pièce jointe).

Ensuite, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'élire un président de séance et propose la candidature de Madame Josette LEMERLE (conseiller le plus âgé). Mme LEMERLE prend la Présidence de la séance.

Le compte administratif 2010 du budget général est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal en tout point identique au compte administratif.

Le compte administratif 2010 du budget annexe "Construction et vente de caveaux" est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal en tout point identique au compte administratif.

Le compte administratif 2010 du budget annexe Lotissement du Mail est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal en tout point identique au compte administratif.

Le compte administratif 2010 du budget annexe Lotissement du Haut Bois est adopté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion du receveur municipal en tout point identique au compte administratif.

2/ subvention exceptionnelle au lycée Léonard de Vinci pour les Olympiades de physique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que 3 étudiants du Lycée Léonard de Vinci ont remporté la finale nationale des Olympiades de Physique au Palais de la Découverte à Paris. Ils ont été sélectionnés par le Comité Scientifique du concours français pour représenter la France au concours international scientifique Intel Isef du 5 au 12 mai prochain à Los Angeles.

Ce sera la première fois qu'une équipe française se présentera à ce concours international, le plus grand au monde, qui réunit jusqu'à 60 pays chaque année et récompense plus de 600 projets sur 1600 en compétition.

La spécificité de ce concours est de motiver des jeunes de 14 à 20 ans autour d'un projet de recherche scientifique ou d'ingénierie qu'ils défendront devant un jury de scientifiques de renommées internationales.

Seuls l'hébergement et la restauration sont pris en charge par les organisateurs. Sur un budget prévisionnel total de 15 000 €, il reste à financer 10 000 €.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention de 700 € au Lycée Léonard de Vinci pour participer au financement des frais de transport (un des 3 étudiants est montacutain).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ décision budgétaire modificative n°1

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de prévoir budgétairement le versement de la subvention de 700 € au lycée L. de Vinci.

De plus, le résultat de fonctionnement reporté 2010 anticipé repris au budget primitif 2011 est inférieur de 5 537,13 € au résultat constaté lors du vote du compte administratif. Il convient donc d'ajuster les crédits budgétaires en conséquence.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
6574	Subvention de fonctionnement aux assoc.	700,00 €	002	résultat reporté	5 537,13 €
023	Virement à la section d'investissement	4 837,13 €			
	Total	5 537,13 €		total	5 537,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
2111-9006	Autres équipements	4 837,13 €	021	Virement de la section de fonctionn.	4 837,13 €
	Total	4 837,13 €		total	4 837,13 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette décision budgétaire modificative.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

II – VOIRIE – URBANISME - TRAVAUX

1/ autorisation de signer une convention SYDEV

Afin de réaliser des travaux d'alimentation électrique et d'éclairage public et permettre le versement de la participation financière au Sydev, une délibération du conseil municipal indiquant :

- l'objet de la dépense,
- le montant et l'imputation budgétaire

et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec le Sydev est nécessaire.

Les travaux concernés sont :

Imputation budgétaire	Objet	Montant
605	Quartier résidentiel du Haut Bois	24 378 €

Le coût total de ces travaux s'établit à 30 299 €H.T., la participation du Sydev s'élève à 5 921 €.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention avec le Sydev.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ suppression de servitude pour une canalisation d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une servitude pour une canalisation d'eaux usées et pluviales avait été consentie en 1978 par un particulier rue de l'Aurore.

Il s'avère que cette canalisation ne présente plus d'intérêt pour la ville compte tenu de la construction d'une nouvelle canalisation pour desservir la Cité de l'Aurore.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'accéder à la demande dudit particulier et de supprimer cette servitude, les frais notariés étant à la charge du particulier.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ déclassement domaine public place Louis-Marie Baudouin

Monsieur le Maire explique au conseil que dans la perspective d'un aménagement éventuel de l'îlot de l'hôtel du château et pour permettre une liaison piétonne au cœur de cet îlot joignant la Place de la Mairie à la rue Saint-Jean, et conformément à l'avis de la commission voirie du 16 mars dernier, le déclassement du domaine public d'une partie de la Place Louis-Marie Baudouin a fait l'objet d'une enquête publique qui s'est déroulée du 4 au 18 avril dernier.

Monsieur le Maire indique que le projet conserve en totalité l'Hôtel du Château qui sera refait. Une rencontre a eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France pour examiner le nouveau projet qui empiéterait sur la première rangée de places de parking Place Louis-Marie Baudouin. L'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis favorable sur le projet.

L'arrêté lançant l'enquête publique et nommant le commissaire-enquêteur a été affiché en mairie et Place Louis-Marie Baudouin 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 19 mars dernier.

Le commissaire-enquêteur Yves AUGER, également conciliateur de justice a tenu des permanences en mairie les 5 et 12 avril de 14 h à 16h.

Aucune observation n'a été enregistrée pendant la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au déclassement du domaine public d'une partie de la Place Louis-Marie Baudouin.

Monsieur le Maire propose donc le déclassement du domaine public d'une partie de la Place Louis-Marie Baudouin.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – SPORTS

1/ présentation projet de vestiaires au complexe Maxime Bossis

Le dossier de permis de construire étant prêt à être déposé, Monsieur le Maire présente le projet de vestiaires du complexe sportif Maxime Bossis élaboré en lien avec le comité directeur du Club de football ainsi que la Ligue Atlantique de Football.

L'emplacement a été modifié depuis la dernière présentation en conseil municipal en décembre dernier pour des raisons de coût.

Les chiffrages réalisés sur la base de la version initiale du projet, implanté à l'angle nord du terrain d'honneur impliquent un surcoût estimé à environ 150 000€ lié à :

- La topographie de ce secteur qui nécessite un décaissement important et la destruction/reconstruction d'un cheminement piéton éclairé existant ;
- La présence de réseaux enterrés qui doivent être déplacés ;
- L'éloignement par rapport à d'autres réseaux qui implique des frais de raccordement plus conséquents.

Une réflexion a donc été menée afin d'envisager un site plus intéressant pour l'optimisation du coût du projet. En parallèle il a été demandé à l'architecte de simplifier le parti architectural (notamment l'abandon des murs arrondis) et d'optimiser les surfaces construites.

L'une des difficultés réside évidemment dans la nécessité d'avoir une implantation compatible avec l'évènement du Mondial Minimes. En effet, l'installation de tribunes complémentaires et les zones pour le public debout (notamment tous le côté Est du terrain d'honneur qui est en pente) réduisent largement les potentialités.

Au final, le site optimal pour respecter l'enveloppe budgétaire de la Ville et la configuration spécifique pour le Mondial Minimes est l'angle sud du terrain. Cela implique de réaménager un autre site pour l'emplacement d'une tribune provisoire mais cela représente un investissement sans aucune mesure avec les contraintes du précédent choix.

Monsieur le Maire présente le projet (diaporama en pièce jointe). Monsieur le Maire précise que les vestiaires actuels seront maintenus à usage de stockage et les modulaires utilisés par le club de football enlevés.

2/ adhésion à l'Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES)

Un dossier de demande de subvention CNDES (Centre National de Développement du Sport) a été déposé pour le projet de vestiaires du stade Maxime Bossis. Le conseil municipal avait délibéré à cet effet en décembre dernier.

Il s'avère que l'ANDES (Association Nationale des Elus en Charge du Sport) siège à la commission d'attribution.

Il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association ANDES.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre communes dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

Les objectifs principaux sont :

1/ De resserrer les liens et de renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de développement des activités sportives sur la plan communal, départemental, régionale et national.

2/ D'assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

3/ D'assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportif, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

4/ De constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous les organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le montant annuel des cotisations est fixé en fonction du nombre d'habitants :

Moins de 5000 habitants : 100 €

De 5 000 à 19 999 habitants : 210 €

De 20 000 à 49 999 habitants : 420 €

De 50 000 à 99 999 habitants : 840 €

Plus de 100 000 habitants : 1580 €

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à cette association et de désigner le représentant de la collectivité auprès de l'ANDES : Mr Valère LIMOUZIN.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV – ADMINISTRATION GENERALE

1/ retrait de la commune du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Nord-Vendéen et dissolution du SIAEP du Nord Vendéen

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a transféré les compétences production et distribution d'eau potable au SIAEP du Nord Vendéen.

Les statuts du SIAEP du Nord Vendéen ont été modifiés en 1998 pour le transfert de la compétence distribution d'eau potable au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de la Vendée, dont l'appellation est devenue en 2004, Vendée Eau.

En 2009, une réorganisation territoriale de l'ensemble des SIAEP (Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable) adhérant à Vendée Eau a été entreprise de façon à mettre en cohérence les bassins d'alimentation (correspondant bien souvent aux sites de production d'eau potable) et les limites administratives des SIAEP.

Dans ce cadre, le SIAEP de Saint Laurent Mortagne, par délibération n°2010-17-12 du 17 Novembre 2010, a décidé d'élargir son territoire en intégrant entre autres la Commune de Montaigu et a approuvé les nouveaux statuts du Syndicat dont l'appellation sera « Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Vallée de la Sèvre ».

Le Comité Syndical de Vendée Eau, par délibération n°10.107 du 17 Décembre 2010, a également adopté de nouveaux statuts pour tenir compte de la modification des périmètres des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable, aboutissant à passer de 20 Syndicats et 2 Communes isolées à 11 Syndicats.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de :

- décider de se retirer du SIAEP du Nord Vendéen,
- de solliciter auprès du Préfet la dissolution du SIAEP du Nord Vendéen après retrait des 18 Communes actuellement adhérentes,
- d'approuver le principe du transfert des éléments de l'actif et du passif du SIAEP du Nord Vendéen sur la Commune de Montaigu tels qu'ils figureront à la balance de clôture des comptes à la date de l'arrêté préfectoral prononçant la dissolution du SIAEP, au SIAEP Vallée de la Sèvre pour ce qui relève de la production d'eau potable et à Vendée Eau pour ce qui relève de la distribution d'eau potable.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ adhésion de la commune de Montaigu au SIAEP Vallée de la Sèvre

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la réorganisation du périmètre des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) au sein de Vendée Eau, la Commune de Montaigu a décidé de se retirer du SIAEP du Nord Vendéen. Les nouveaux statuts de Vendée Eau approuvés par délibération

n°10.107 du 17 Décembre 2010 prennent acte de ces modifications, aboutissant à passer de 20 Syndicats et 2 Communes isolées à 11 Syndicats.

Dans la nouvelle organisation, la Commune de Montaigu adhérerait au SIAEP Vallée de la Sèvre, qui est une émanation du SIAEP de Saint Laurent Mortagne dont le périmètre et les statuts ont été modifiés.

Par délibération n° 2010-17-12 du 17 Novembre 2010, le SIAEP Vallée de la Sèvre a approuvé son périmètre incluant la Commune de Montaigu et ses statuts.

Cette délibération ainsi que les statuts ont été notifiés à la Commune le 4 Février 2011. A compter de cette date, la Commune dispose de trois mois pour délibérer à son tour sur le périmètre et les statuts du SIAEP Vallée de la Sèvre.

Statuts du SIAEP Vallée de la Sèvre joints à la convocation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adhérer au SIAEP Vallée de la Sèvre ;
 - d'approuver le périmètre du SIAEP Vallée de la Sèvre incluant la Commune de Montaigu;
 - d'approuver les statuts du SIAEP Vallée de la Sèvre ;
 - de procéder à l'élection des délégués de la Commune au SIAEP Vallée de la Sèvre et propose les même candidats que les délégués élus précédemment pour siéger au SIAEP Nord Vendéen :
- titulaires : Antoine CHEREAU, Roselyne ROY
suppléants : Catherine ROBIN, Emmanuel HUMEAU.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3/ transfert de la propriété du collège Jules Ferry au conseil général

L'article 79 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose "Les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département , à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties " et "lorsque le département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe ou honoraires".

Les biens immobiliers du collège Jules Ferry ont fait l'objet de travaux d'extension. Ils relèvent donc d'un transfert de droit.

Aussi, Le Conseil Général sollicite la cession de la parcelle AI616 à titre gratuit au profit du département, le département prenant à sa charge les honoraires du notaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V – QUESTIONS DIVERSES